. . . ค. การเลย เป็น ได้เป็น มาต่องตั้งให้ เกิด เพลา และ ค.การ เป็น เลยในใหญ่ และ เพลาะที่ 1 การไม่ 1 การไม่

1150 1 4550 1A

M. Pagaro (R.11, od) M. Reic, Cani I. al.

M. Pearson's Chan-Lourenty Mar Husson of the state M Cour triangers, one M. Cria (manager), and M. Crincer (lear-lang Anthrail er in th

अस्ति होने

the many the state of the production and the state of the

no between Chight ...

Arrêté du 10 octobre 1985 autorisant l'exercice de la pêche dans la réserve naturelle de la Massane

Le ministre de l'environnement, Le ministre de l'environnement, Le ministre de l'environnement,

Vu l'arrêté du 30 juillet 1973 portant création de la réserve naturelle de la Massane 2 de 1881 de 18

the will give the

· wirolt .

Art. 1er. - L'exercice de la pêche est autorisé dans la réserve naturelle de la Massane pour une durée de cinq ans à dater de la notification du présent arrêté dans les conditions prévues pour les rivières de 11º catégorie.

Art. 2. - Tout alevinage est interdit.

Art. 3. - Le directeur de la protection de la nature, le commissaire de la République du département des Pyrénées-Orientales et le maire de la commune d'Argelès-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

> 231: STATE OF STA

. edina. A

Ain A

ine,

a to minimal to

Fait à Paris, le 10 octobre 1985.

Pour le ministre et par délégation : Le directeur de la protection de la nature, F. LETOURNEUX

> 3,74,74 Berlin France Sen

the first of the property of

in an data of some and of the Comment of the particular of

Regule 25 octobron 1985

The second secon

ા સુધી ખેતા કુલ કો**ર્જા**ની હો

The state of the s